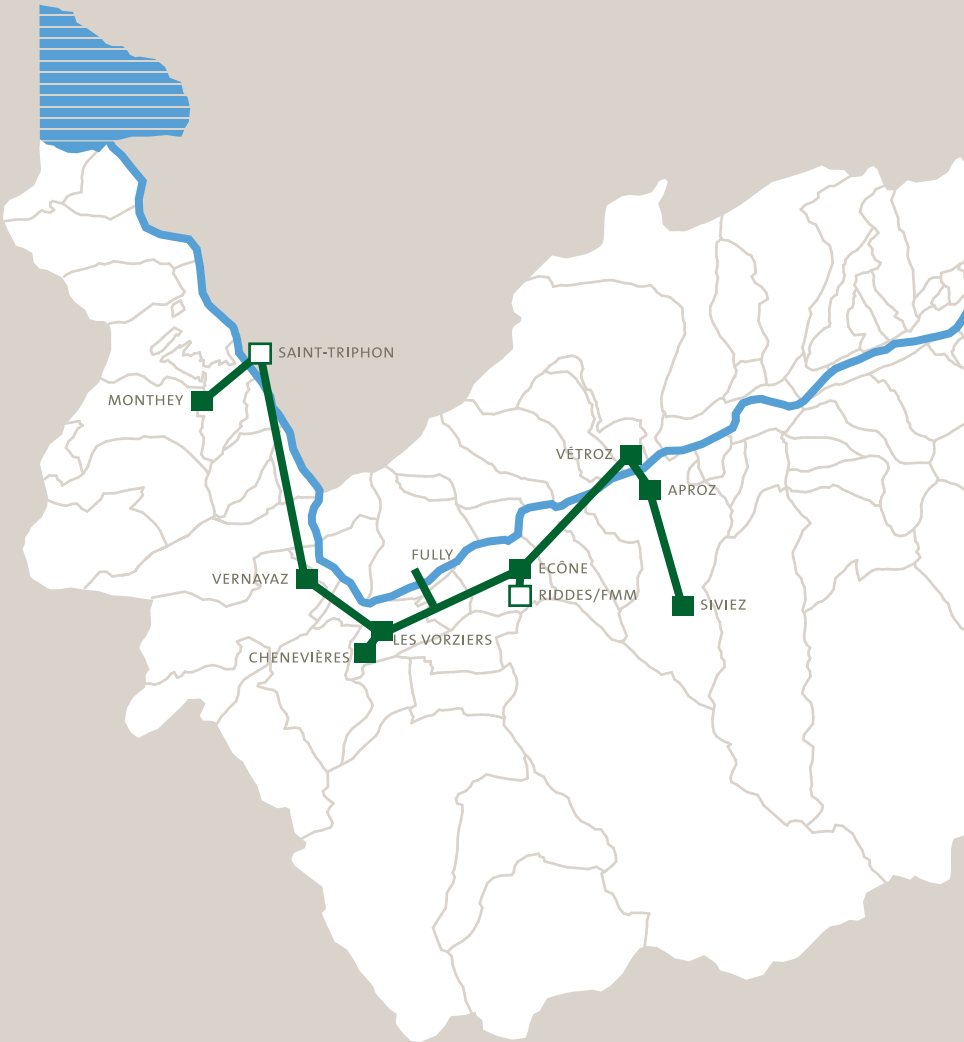




RAPPORT DE GESTION 2010



RÉSEAU DE B-VALGRID





ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants (état au 31.12.2010)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance lors de l'AG statuant sur l'exercice
Paul MICHELLOD Président	Directeur, FMV	2006	2010
Philippe DELEZE Vice-Président	Directeur, SEIC	2006	2010
Pascal GROSS	Administrateur, FMV	2006	2010
Patrick MARET	Membre de la Direction, FMV	2006	2010
Dany PERRUCHOUD	Administrateur, FMV	2010	2010
Patrick PRALONG	Directeur, Sinergy Infrastructure	2006	2010

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est d'un an.

M. Philippe Amacker est secrétaire hors-conseil.

B-Valgrid a confié la gestion administrative et opérationnelle ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien des installations par mandat à FMV. La direction opérationnelle est assurée par M. Alain Bregy.

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et NOFIVAL SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid SA. La durée de leur mandat est d'un an.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Buts de la société

B-Valgrid poursuit les buts suivants:

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez,
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation dudit réseau.

Son siège social est à Sion.

La création de B-Valgrid en 2006 s'est inscrite dans la continuité d'un concept plus large visant l'exploitation unique du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Ce concept a été initié en 2005, par la création de Valgrid, société propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut -Valais. Les exploitants du réseau 65 kV du Valais central coordonnent leurs activités mais, en l'état, sans société d'exploitation commune. L'objectif visé d'une exploitation unique du réseau valaisan de distribution suprarégionale est aujourd'hui formalisé par le décret cantonal d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).

Capital de la société

Le capital-actions de CHF 12 000 000, libéré au 31. 12. 2010 à hauteur de CHF 10 752 000, est réparti comme suit:

– FMV	64%
– SEIC	20%
– Sinergy Infrastructure	13%
– Commune de Fully	3%

Actifs

Les actifs de B-Valgrid comprennent les transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, les lignes 65 kV, les transformateurs 65/16 kV ainsi que les installations afférentes.

Cadre légal fédéral

La LApEl fixe le cadre général du marché de l'électricité afin d'assurer un approvisionnement en électricité sûr et durable pour les consommateurs finaux. Elle est complétée par son ordonnance (OApEl) qui règle la première phase de l'ouverture du marché de l'électricité. La LApEl prévoit une ouverture du marché en deux étapes: les cinq premières années, seuls les consommateurs finaux dont la consommation annuelle dépasse 100'000 kWh ont libre accès au marché. Dans une deuxième phase, tous les consommateurs finaux pourront librement choisir leur fournisseur de courant.

Sur la base des expériences de la première étape de l'ouverture du marché électrique, le Conseil fédéral a décidé de réviser la LApEl en vue de la deuxième étape. Étant donné que les travaux en cours nécessitent plus de temps que prévu en raison de leur complexité, l'entrée en vigueur de la LApEl révisée est repoussée d'une année, soit au 1^{er} janvier 2015.

Cadre légal cantonal

Le canton du Valais a fixé les modalités d'application de la LApEl dans un décret cantonal. Il confie au Conseil d'Etat le soin d'attribuer les aires de desserte aux gestionnaires de réseau. Le décret permet au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures structurelles propres à réduire les différences disproportionnées entre les tarifs d'utilisation des réseaux et les mesures incitatives pour réduire le nombre de gestionnaires de réseau de distribution régionale et locale. Le décret prévoit également la création d'une société d'exploitation unique du réseau valaisan de distribution suprarégionale (65 kV).

En 2010, le Conseil d'Etat a précisé l'application des articles 9 et 10 du décret cantonal d'application de la LApEl. Il encourage les propriétaires de réseau à confier, dans une première phase, l'exploitation du réseau de distribution suprarégional cantonal à une société suprarégionale, demande la mise en place d'un tarif unique pour l'utilisation du réseau dès 2012 tout en utilisant un mécanisme transitoire de compensation pour réduire l'impact du tarif unique sur les tarifs d'utilisation du réseau des clients finaux.

Un groupe de travail, composé de représentants des propriétaires du réseau cantonal et piloté par le Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), a été mis en place pour la mise en œuvre des dispositions légales. Ce groupe de travail a confié à FMV, pour une première phase dès le deuxième trimestre 2011, le mandat d'exploitation du réseau valaisan de distribution suprarégionale. Le premier objectif formulé par le Conseil d'Etat est ainsi en voie de réalisation.

Activités 2010

Conformément à sa mission, B-Valgrid a exécuté tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de ses installations. En 2010, elle a poursuivi les travaux de construction du nouveau poste de transformation 65/16 kV à Chenevières pour sécuriser l'alimentation de la région de Martigny. Mis en service en novembre 2010, ce poste est relié à celui des Vorziers par un câble souterrain.

Les protections et le contrôle-commande du transformateur 220/65 kV du poste de Saint-Triphon ont été renouvelés, tandis qu'un nouveau transformateur 65/16 kV a été mis en place au poste d'Aproz.

B-Valgrid et les propriétaires du réseau dans l'Entremont (FM Sembrancher, SI Bagnes, EGL, SOGESA) ont mené des analyses et réflexions sur l'optimisation du réseau dans cette région. Les partenaires ont notamment analysé le bouclage du réseau entre Sembrancher et le Châble. Les études susceptibles d'augmenter la sécurité d'alimentation de l'ensemble des consommateurs de la région se poursuivent.

B-Valgrid a calculé ses tarifs 2010, représentant le coût de l'acheminement de l'électricité, selon les règles définies par le législateur et validés par l'ElCom. Les tarifs sont constitués d'une composante « énergie brute » et d'une composante « puissance nette soutirée ».

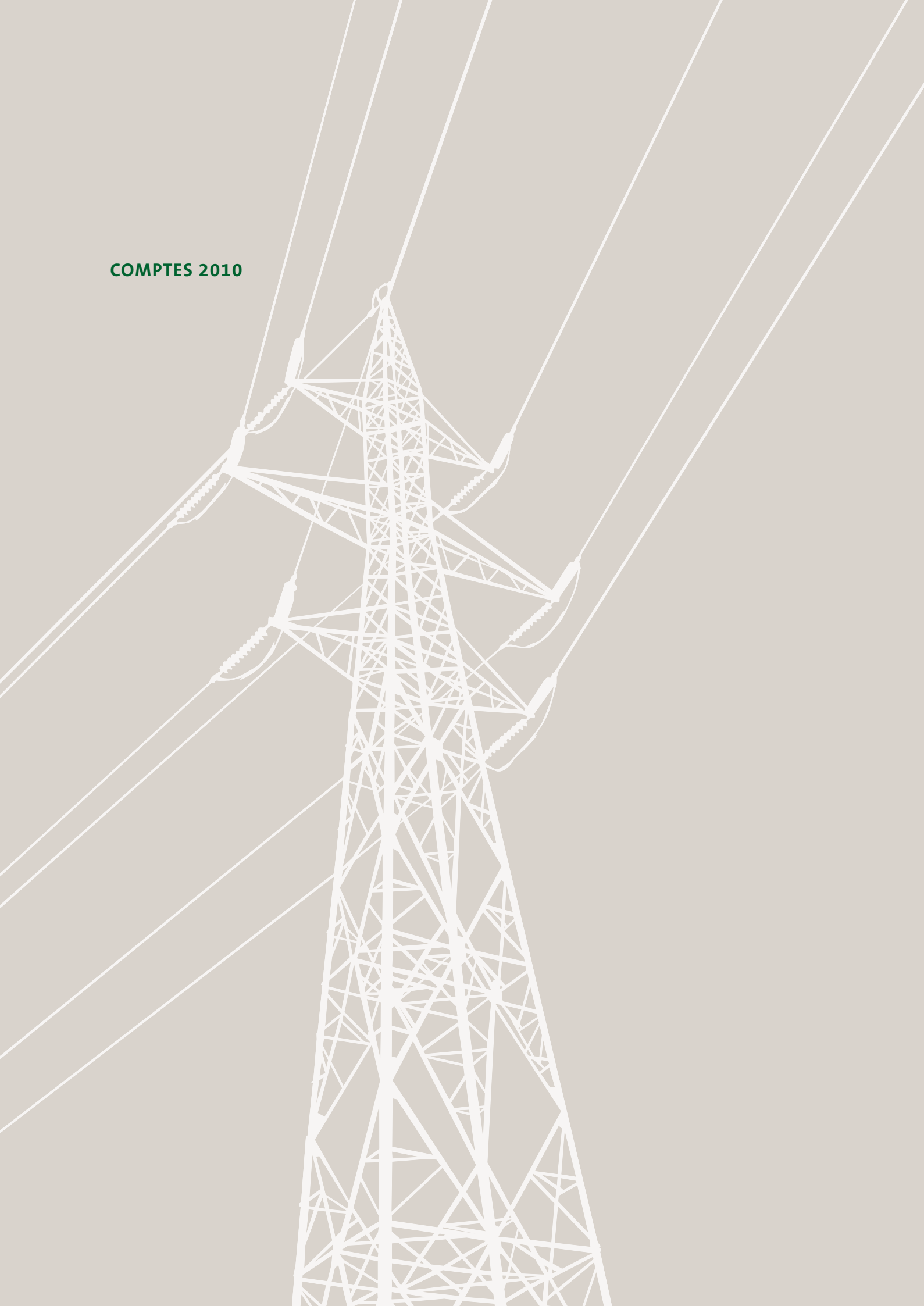
B-Valgrid a pu maintenir une stabilité sur les coûts qu'elle maîtrise.

Perspectives 2011

2011 verra la mise en place d'une exploitation unique du réseau de distribution supra-régionale en Valais, telle que définie par le décret cantonal d'application de la LApEl et souhaitée par le Conseil d'Etat. Tout comme les autres propriétaires du réseau, B-Valgrid participe activement à l'optimisation du réseau 65 kV en Valais dans l'intérêt des consommateurs valaisans.

B-Valgrid continue à s'engager pour la mise en place d'un réseau unique, sûr, performant, efficace et surtout apte à assurer l'alimentation de l'ensemble des clients valaisans à un prix le plus compétitif et le plus stable possible. Elle restera attentive à l'évolution du cadre légal lié à la deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité.

COMPTES 2010



COMPTES ANNUELS 2010

Profits et Pertes

	Note	2010 CHF	2009 CHF
Produits du transit d'énergie		11 539 518	9 911 837
Différence de couverture	3	-766 577	288 720
Travaux pour tiers		68 927	60 348
Autres produits		656 172	583 061
Produits d'exploitation		11 498 040	10 843 966
Coûts des niveaux N1 et N2		-4 343 936	-4 000 133
Location de réseaux		-1 786 271	-1 813 118
Entretien et exploitation du réseau		-1 976 040	-1 873 758
Achats liés aux travaux pour tiers		-68 927	-60 348
Frais d'administration		-282 535	-275 567
Frais divers		-4 084	-707
Provisions		–	300 000
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-113 200	-125 000
Charges d'exploitation		-8 574 993	-7 848 631
Résultat d'exploitation		2 923 047	2 995 335
Amortissements		-1 703 615	-1 732 187
Résultat avant intérêts et impôts		1 219 432	1 263 148
Produits financiers		6 557	4 550
Charges financières		-873 434	-781 198
Résultat avant impôts		352 555	486 500
Impôts sur le bénéfice		-71 000	-96 000
Résultat annuel		281 555	390 500

BILAN

Actif

	Note	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations		41 675 656	36 034 405
Travaux en cours		147 875	2 341 659
- Fonds d'amortissements		-7 388 799	-5 715 184
		34 434 732	32 660 880
Immobilisations incorporelles			
Frais de 1 ^{er} établissement		152 936	152 936
- Fonds d'amortissements		-122 936	-92 936
		30 000	60 000
Actifs circulants			
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches		1 487 600	1 450 873
envers les tiers		1 182 254	915 295
Autres créances		788	1 476
Capital-actions non libéré	4	1 248 000	1 248 000
Actifs transitoires			
envers les actionnaires et les proches		–	402 196
envers les tiers		288 720	631 970
Disponibilités		2 091 159	4 242 674
		6 298 521	8 892 484
Total Actif		40 763 253	41 613 364

BILAN**Passif**

	Note		31.12.2010 CHF		31.12.2009 CHF
Fonds propres					
Capital-actions	4	12 000 000		12 000 000	
Réserve générale		76 700		57 100	
Résultat reporté		56 579		8 239	
Résultat annuel		281 555	12 414 834	390 500	12 455 839
Fonds étrangers					
Fonds étrangers à long terme					
Engagements à long terme	5				
envers les actionnaires et les proches		–		–	
envers les tiers		24 000 000	24 000 000	21 000 000	21 000 000
Fonds étrangers à court terme					
Dettes sur achats et prestations					
envers les actionnaires et les proches		1 732 667		2 259 224	
envers les tiers		766 348		4 595 425	
Impôts		154 996		402 046	
Provision pour stabilité du timbre		235 000		235 000	
Passifs transitoires					
envers les actionnaires et les proches		–		–	
envers les tiers		1 459 408	4 348 419	665 830	8 157 525
Total Passif			40 763 253		41 613 364

TABLEAU DES FLUX DE FONDS

	2010 CHF	2009 CHF
Résultat annuel	281 555	390 500
Amortissements	1 703 615	1 732 187
Provision pour stabilité du timbre	–	-235 000
Cash-Flow	1 985 170	1 887 687
Variation des créances	-302 998	-1 023 248
Variation des actifs transitoires	745 446	-1 034 166
Variation des dettes	-4 355 634	6 360 517
Variation des passifs transitoires	546 528	71 805
Variation du fonds de roulement	-3 366 658	4 374 908
Cash-Flow résultant de l'exploitation	-1 381 488	6 262 595
Investissements	-5 641 251	-4 915 272
Désinvestissements	–	125 000
Travaux en cours	2 193 784	-1 504 660
Flux de fonds résultant des activités d'investissement	-3 447 467	-6 294 932
Païement du dividende	-322 560	-537 600
Remboursement du prêt FMV SA	–	-21 000 000
Emprunts bancaires	3 000 000	21 000 000
Flux de fonds résultant des activités de financement	2 677 440	-537 600
Variation des disponibilités	-2 151 515	-569 937
Disponibilités au 01.01	4 242 674	4 812 611
Disponibilités au 31.12	2 091 159	4 242 674

ANNEXE

1. Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code suisse des Obligations (CO), «Annexe».

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, «unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est le transport d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transits	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

Les frais de premier établissement et le goodwill sont amortis sur une période de 5 ans.

2. Valeur d'assurances des immobilisations corporelles

au 31.12.2010	au 31.12.2009
78 746 664 CHF	76 187 773 CHF

3. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2010 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2012.

Le report de coûts pour 2010 est ainsi déterminé:

-525 193	Excédent de recettes
-241 384	Différence sur les coûts imputables
-766 577	Différence de couverture (report sur timbre 2012)

4. Actionnaires	Capital-actions (CHF)		Capital libéré (CHF)	Solde à libérer (CHF)
FMV SA	7 680 000	64 %	6 432 000	1 248 000
SEIC SA	2 400 000	20 %	2 400 000	–
Sinergy Infrastructure SA	1 560 000	13 %	1 560 000	–
Commune de Fully	360 000	3 %	360 000	–
	12 000 000		10 752 000	1 248 000

5. Fonds étrangers à long terme		Valeur au 31.12.2010 CHF	Valeur au 31.12.2009 CHF
Banques			
Crédit Suisse	2009-2014 3.38 %	3 000 000	3 000 000
UBS	2009-2016 3.41 %	4 000 000	4 000 000
Crédit Suisse	2009-2019 3.70 %	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2021 3.75 %	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2024 3.85 %	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2010-2022 3.17 %	3 000 000	–
		24 000 000	21 000 000

6. Evaluation des risques

B-Valgrid SA reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités.

Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par la Direction de la société durant l'exercice sous revue.

Il n'y a aucune autre obligation légale découlant de l'article 663b CO.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE

	2010 CHF
Résultat reporté	56 579
Résultat 2010	281 555
5 % Attribution à la réserve générale	-14 100
3 % Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 10 752 000.—	-322 560
Report sur la nouvelle année	1 474



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-VALGRID SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 11 avril 2011

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA


Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA


Claude Tornay
Expert réviseur agréé


Julien Monod
Expert réviseur agréé

B-Valgrid SA

CP 506

CH-1951 Sion